

Chômage et politique de l'emploi en Algérie

Pr. CHERIF Chakib Annouar & Dr Tchouar Kheir -Eddine

Université de Tlemcen

Introduction

Longtemps considéré comme un sujet tabou, le chômage source de la pauvreté a été consacrée comme une préoccupation importante pour le pays qui a justifié la tenue de la première Conférence Nationale de lutte contre l'Exclusion tenue à Alger à la fin Octobre 2000.

En effet, le développement du chômage et son extension notamment aux couches moyennes de la société a été une caractéristique forte des années 90.

Plus d'un algérien sur cinq (27,6%) connaissait une situation de sans emploi en 1995. Celle-ci touchant deux fois plus les zones rurales que les zones urbaines et plus les femmes chef de ménage et les personnes sans instruction.

Bien que le chômage n'épargne aucune catégorie sociale, les familles nombreuses, les personnes âgées et les personnes sans emplois surtout restent les catégories les plus exposées.

Ainsi donc, l'élément essentiel de l'accélération du chômage en Algérie est la dislocation du système productif surtout industriel source de redistribution de la richesse nationale et de la faiblesse de l'investissement dans des activités productives..

Notre objectif à travers ce papier est de présenter :

-les grandes tendances de l'activité, de l'emploi et du chômage au cours des dernières années.

-Ensuite, dans le cadre de la politique économique globale de sortie de crise, les mesures prises pour lutter contre le chômage considéré comme la source principale de l'appauvrissement des personnes.

I / L'évolution de l'emploi

Phénomène ancien, la pauvreté en Algérie, a toujours été occulté par le pouvoir public Algérien à l'époque du « socialiste ». On préférait utiliser la terminologie de « personnes mal loties ».

Durant cette période, les Algériens bénéficient de nombreux services gratuits ou à prix très modernes (médecine, éducation, logement, vacances ect...) et d'une consommation généralement subventionnées par l'Etat.

Aussi, l'Etat grâce à la rente pétrolier a considérablement resserrée l'éventail des inégalités sociales à travers des transferts sociaux et de la politique des salaires.

Le passage à l'économie de marche, après plus de trois décennies de gestion administrée a engendrée des effets néfastes sur le pouvoir d'achat d'une grande partie de la

population suite à la libéralisation des prix et la fin des subventions des produits à grande consommations ,ce qui a entraîné une baisse de plus de 75% du niveau de vie .

Tableau 1 :Evolution de la consommation des ménages en Milliards Da .

Années	1989	1994	1997	2002
Consommation des ménages :				
-courant	257.3	826.7	1410.1	2020.4
-constant	257.3	272	287.4	422.3

Source : Délégué à la Planification

Aussi, l'emploi a subi avec le plus d'acuité la crise, plus que décennale qui a affecté le pays, faisant que le taux de chômage se situe en moyenne à 29.5 % en 1998. Cette situation résulte en particulier de la faible capacité de création d'emploi, de la difficulté d'insertion des jeunes et enfin , des licenciements importants ayant suivi les restructurations dans les secteurs de l'industrie et des services estimés à plus de 400.000 emplois . La création d'emploi qui avait atteint une moyenne annuelle de 140000 postes de travail avant 1986, s'est effondrée pour atteindre un taux moyen annuel de 40000 en 1994.

Tableau 2 :Evolution du taux de chômage en Algérie

Années	1975	1980	1986	1990	1998
Taux de chômage en %	18.5	10	17.5	19.5	29.5

Source : Délégué à la Planification

Avant de présenter les différentes mesures directes et indirectes prises par l'Etat en faveur du marché de l'emploi. ; on se propose ici de dégager les tendances de l'activité, de l'emploi et du chômage au cours des trois (03) dernières années.

A / Population active

Elle atteint 9,073 millions de personnes en 2001 ; elle se compose de 6,596 millions d'occupés et 2,477 millions de chômeurs.

Le taux brut d'activité qui passe de 27,90% en 1998 à 29,3% en 2001 demeure faible. Selon le genre, le taux d'activité en 2001 est estimé à 84,97% pour les hommes et à 15,03% pour les femmes. La part des femmes dans la population active a toutefois progressé de 5,3 points entre 1998 et 2001.

La population active continue de croître à un rythme modéré : +242 000 en moyenne par an entre 1999 et 2001 contre environ 300 000 au cours des années quatre vingt dix.

Le partage de l'activité en 2001 se distingue par une concentration de la vie active aux âges intermédiaires ; la part des actifs âgés de 25 à 59 ans est estimée à 71%, les personnes actives âgées de plus de 60 ans ne représentent que 2,57% et la proportion des jeunes âgés de moins de 25 ans est de 26,42% dont seulement près de 9% sont âgés entre 15 et 19 ans. Pour cette dernière catégorie, la prolongation des études et l'accès à la formation professionnelle ont entraîné une baisse du taux d'activité et ont aussi permis de préserver ces jeunes temporairement du chômage.

Les femmes occupées et à la recherche d'un emploi sont relativement plus jeunes que les hommes ; il est observé que 56% des femmes actives sont âgées de moins de 40 ans dont la moitié appartient à la tranche 25-29 ans et 21% à la tranche 20-24 ans ; Ces cycles correspondent aux périodes où les femmes sont encore célibataires ou moins contraintes par les charges du foyer. Les carrières professionnelles féminines sont souvent interrompues du fait des charges familiales, de l'absence des possibilités de travailler à temps modulé (extra-travail à temps partiel) et de l'insuffisance des infrastructures spécialisées dans la garde des enfants en bas âge.

Le niveau de participation à la vie active de la femme algérienne reste faible si on le compare à celui de certains pays similaires par le niveau de développement et la culture. Cette situation est paradoxale dans un pays où le travail est un droit pour tous sans distinction d'aucune nature et qui enregistre de surcroît des avancées remarquables en matière de scolarisation notamment, des filles. Les facteurs qui expliquent la faible activité des femmes algériennes sont surtout d'ordre sociologique et culturel.

La distribution géographique de la population active montre que 58,9% des personnes actives résident en zone urbaine et 41,1% en zone rurale. Il est observé qu'en milieu rural, les personnes actives âgées entre 15-19 ans et 60 et plus sont plus représentées qu'en milieu urbain avec respectivement 11,66% et 3,49% contre 7,03% et 1,93%. Les personnes actives appartenant à la tranche d'âge 25 à 59 ans sont réparties de manière équilibrée entre les deux (02) strates.

Le niveau de qualification de la population active est globalement bas. Les rares indications partielles disponibles montrent que les effectifs de cadres, de techniciens et d'agents de maîtrise sont faiblement représentés notamment, dans les secteurs productifs (agriculture, BTP et industrie) ; le secteur de l'administration enregistre le plus fort taux d'encadrement. La population au chômage sans instruction diminue d'année en année en relation avec le développement et l'élargissement de l'éducation à l'ensemble des couches sociales urbaines et rurales. Il est ainsi, dénombré que près de 90% des chômeurs ont un niveau d'instruction générale moyen dont 4,5% diplômés de l'enseignement supérieur ; néanmoins, une majorité de jeunes instruits ne possède pas de qualifications professionnelles permettant une insertion dans la vie active.

B / Evolution de l'emploi

Après une longue période de stagnation, on relève quelques signes de reprise d'évolution de l'emploi au cours de la période 1999-2001. Selon les résultats de l'enquête sur l'emploi, l'activité et le chômage de l'ONS (septembre 2001) et les données des services du délégué à la planification, l'emploi total est passé de 6.073.000 en 1999 à 6 596 000 en 2001, soit un accroissement moyen par an de 4,21%, se traduisant par 532 000 occupés supplémentaires.

Les « formes particulières d'emploi », qui concernent les emplois créés dans le secteur économique informel, par les dispositifs d'emploi d'attente et les occupés du service national sont estimés à 223 000, soit 42,64% du total.

Ces créations d'emplois auraient permis de couvrir totalement la demande additionnelle d'emplois estimée à 484 000 et même de réduire le stock des chômeurs de – 0,77%. Le nombre de chômeurs est passé de 2 516 000 en 1999 à 2 477 000 en 2001, soit une baisse de 39 000 chômeurs ; les taux de chômage respectifs étaient de 29,3% et 27,3%.

L'emploi structuré a contribué à ces créations d'emplois à hauteur de 300 000 postes de travail (57,36%). Ces fluctuations ont concerné surtout l'agriculture avec +143 000 emplois équivalent-permanents, le BTP avec +60 000, les services avec +52 000 et dans une moindre mesure, l'administration +36 000 et l'industrie avec seulement +10 000 emplois

Tableau 3. Evolution de l'emploi 1999-2001

U : en milliers

	1999	2000	2001	Variation (en milliers)		Accroissement moyen par an (%)
				1999-2001	annuelle	
Emploi total	6 073	6 240	6 596	523	261,5	4,21
Emploi structuré	4 898	4 977	5 198	300	150	3,01
dont :						
-agriculture	1 185	1 185	1 328	143	71,5	5,86
-industrie	493	497	503	10	5	1,01
-BTP	743	781	803	60	30	3,96
-Services	1 057	1 074	1 109	52	26	2,43
-administration	1 420	1 440	1 456	36	18	1,26
FPE(1)	1 175	1 263	1 398	223	111,5	9,07

Source : Délégué à la Planification

(1) : Formes particulières d'emplois.

C / Le chômage

Les principales caractéristiques du chômage demeurent inchangées :

le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain (62,21%) qu'en milieu rural (37,79%) ; la tendance à la baisse du taux de chômage des femmes se poursuit puisqu'il est passé de 38% en 1995 à 18% en 2000 et à 17,28% en 2001 ;

la forte proportion de jeunes chômeurs : 46,22% des demandeurs d'emplois ont moins de 25 ans et 70,97% n'ont pas atteint l'âge de 30 ans. Compte tenu de ces indicateurs, on conclue qu'il s'agit d'un chômage d'insertion ;

le chômage de réinsertion et de longue durée s'est aggravé puisque la quasi-totalité des travailleurs licenciés pour raison économique et indemnisés par la CNAC sont arrivés en fin de droit ;

l'augmentation du nombre de diplômés en chômage qui est passé de 100 000 en 2000 à 140 000 en 2001 ;

la faible qualification professionnelle de près de 90% des chômeurs qui justifient pourtant d'un niveau d'instruction générale.

Tab : Population en chômage : en milliers

	1999	2000	2001	Variation (en milliers)		Accroissement moyen par an (%)
				1999-2001	annuelle	
Population active (31-12)	8 589	8 850	9 073	484	242	2,78
Emploi total	6 073	6 240	6 596	523	261,5	4,21
Population en chômage	2 516	2 610	2 477	-39	-19,5	-0,77
Taux de chômage (%)	29,3	29,5	27,3	-2	-1	-

Source : Délégué à la planification.

II/ La lutte contre le chômage et la pauvreté.

le changement systémique opéré à partir de 1990 suite aux accords avec le FMI (qui a conduit au désengagement des pouvoirs publics de la sphère économique qui s'est soldé par la fermeture d'entreprise et la compression d'effectif (touchant surtout les ouvriers les moins qualifiés et ceux approchant l'âge de la retraite) et les faibles performances de la croissance économique conjuguées à l'évolution soutenue de la population active au rythme de 3,8% par an, ont eu pour conséquence l'aggravation des déséquilibres du marché du travail, à travers l'augmentation substantielle du chômage et du sous-emploi, en dépit du gonflement des activités informelles qui ont servi de refuge pour une partie non négligeable des excédents de main-d'œuvre. Les jeunes y compris les diplômés qui constituent la principale composante de la demande d'emplois, ont vu leur part s'accroître dans la population en chômage ; de même, l'aggravation du sous-emploi, particulièrement en milieu rural, constitue un des aspects caractéristiques du déséquilibre du marché du travail et de la marginalisation des groupes sociaux .

Devant l'expansion de la pauvreté, la fragilisation de larges couches de la population et la progression inquiétante du chômage qui pouvaient gêner et compromettre le cours des réformes économiques, les gouvernements successifs ont accompagné le P.A.S par des mesures destinées à prendre en charge les couches des marginalisés. Pour ce faire, l'Etat a mis en œuvre des programmes d'action dans le but de réduire les effets induits par la reconfiguration de la sphère économique et ses conséquences sur le champ social et d'offrir à terme les conditions d'une reprise de la croissance.

Ces programmes couvrent un large éventail d'aides et de soutien en direction des actifs et des inactifs en vue de préserver des postes de travail et de promouvoir la création d'emplois notamment, des jeunes. Ces programmes, concernant aussi bien le milieu urbain que le milieu rural, intègrent les objectifs de développement comme moyens de promotion de l'emploi en général et de lutte contre la précarité des conditions de vie des catégories particulières de population : les jeunes, les personnes âgées, les femmes chefs de famille, les sans ressources, les personnes handicapées ...

A / Dispositif de financement des exclus du PAS

Les chiffres officiels estiment la catégorie de nouveaux chômeurs touchée par la compression d'effectif (les ouvriers les moins qualifiés et ceux approchant l'âge de la retraite) à 400000 personnes, dont 70000 concernées par la retraite anticipée et le reste, soit 330 000 par simple licenciement. Ces compressions viennent gonfler le nombre d'actifs aux chômages, qui est estimé selon des sources officielles gouvernementales à plus de 1.5 Million fin 1997.

Pour ces premiers cas, le texte de loi prévoit une retraite anticipée pour les uns et une assurance chômage pour les autres.

-L'assurance chômage prend en charge le licencié (compression d'effectif pour raison économiques) pour une durée de 20 mois avec une indemnité financière égale à 30000 DA. Durant toute cette période, la personne concernée aura droit, à une indemnité mensuelle calculée sur la base d'un salaire de référence de 7000 DA. Toutefois cette indemnité sera dégressive. Du sixième au dixième mois, le bénéficiaire percevra 80% du salaire de référence. Du onzième au quinzième, le pourcentage sera porté à 60%. Il finira à 50% pour les cinq derniers mois.

Parallèlement à cette indemnité, la même personne aura droit à une allocation de chômage et un remboursement des frais engagés pour soins. Le dispositif prévoit également 500 DA/mois au titre du conjoint à charge et 200 DA/mois par enfant.

-La seconde formule de prise en charge concerne les victimes de la retraite anticipée. En plus de la retraite que la personne percevra mensuellement, ce dernier bénéficie de 500 DA/mois pour conjoint à charge et 200 DA/mois par enfant. La loi prévoit que le montant de la pension est revalorisé de 1% tous les ans.

Pour les autres groupes sociaux touchés par l'exclusion et le chômage, on distingue trois (03) mesures :

-Premièrement, versement à partir de 1992 d'une indemnité aux catégories sociales sans revenus (**ICSR**) évalué à 120 DA/mois et par personne à charge qui rentre dans le cadre du filet social.

À partir de 1994 ; **ICSR** fut revue et remplacée par deux indemnités, car considérée comme insignifiante comparée au coût de la vie et de l'inflation. Cette indemnité fut remplacée :

- Par une allocation forfaitaire de solidarité (**AFS**) entre 600-900 DA/mois versée au chef de famille sans revenu de 3^{ème} âge, c'est-à-dire dépassant 60 ans.
- Et par une indemnité au personne d'âge actif sans revenu évaluée entre 2100-2800 soit à peine 50% du SMIC (600000 DA).

B / le programme TUP-HIMO

A partir du début de l'année 1997 a été mis en œuvre un dispositif d'insertion et de récupération des populations vulnérables, il s'agit du dispositif professionnel d'insertion des jeunes (**DPIJ**) qui consiste en l'occupation temporaire des jeunes dans le cadre des emplois salariés d'initiative locale (**ESIL**) et de travaux d'utilité publique à Haute Intensité de Main d'œuvre et rémunéré à 2500 DA/mois.

Ce programme (**TUP-HIMO**) fait partie des nouveaux programmes mis en œuvre en Algérie, depuis le début de l'année 1997. L'ouverture des chantiers de TUP-HIMO, s'intègre dans un ensemble d'actions de soutien aux catégories sociales défavorisées et démunies, actions qui sont financées notamment à partir du Fonds Social de Développement créé par les pouvoirs publics en 1996, dans le but de réduire les effets négatifs des réformes économiques mises en application.

*** Le programme TUP-HIMO vise trois objectifs essentiels :**

- a) La création rapide et massive d'emplois temporaires
- b) L'exécution de Travaux d'Utilité Publique qui ont un impact économique et environnemental et social avéré tel que l'entretien et la sauvegarde des infrastructures publiques dans les zones défavorisées.
- c) La promotion de l'esprit d'entrepreneuriat et de l'auto emploi en favorisant la création de micro entreprise.

*** LES POPULATIONS CIBLEES PAR LE PROGRAMME TUP-HIMO**

Les chantiers doivent recruter les chômeurs, ne bénéficiant pas (ou en ayant été éjectés) du programme des Indemnités d'Activité d'Intérêt Général, allouées par l'Etat aux personnes sans revenu, en contre partie de Leur participation à des activités d'intérêt général programmées par les communes dans le cadre du Filet Social.

La répartition spatiale des projet devait accorder la priorité aux zones géographiques les plus durement touchées par le chômage, dans le but de procurer des revenus notamment aux populations rurales et de contribuer à la correction de problèmes agro écologiques locaux ainsi qu'à la maintenance d'infrastructures publiques, telles que les routes et la petite hydraulique.

*** LE CONTENU DU PROGRAMME PILOTE**

Quatre secteurs ont été identifiés par le projet pour bénéficier des chantiers de **TUP-HIMO** : les secteurs des routes, des forêts et de l'agriculture, la petite hydraulique et l'entretien du patrimoine immobilier urbain.

*Elle comprend une sous – composante Forêt regroupant des actions de lutte contre la chenille processionnaire qui infeste les forêts de résineux et des actions de régénération des nappes alfatières pour préserver l'écosystème des zones steppiques des Hauts Plateaux (La lutte contre la chenille processionnaire qui touche plus de 56 000 hectares de forêts concerne 12 wilayas et La régénération alfatière devait porter sur 53 000 Ha limitée initialement à deux wilayas).

* Une sous – composante mise en valeur agricole et aménagement et protection des sols au bénéfice de 4 wilayas et regroupant des actions de correction torrentielle, de brise vent, de plantation fruitière et forestière et d'entretien de conduites d'irrigation.

La composante hydraulique au niveau de 16 wilayas comprend des actions d'assainissement de petits travaux hydraulique pour améliorer et réhabiliter les équipements d'approvisionnement en eau et les infrastructures d'assainissement.

Les travaux portent respectivement sur :

- La réfection des canalisations d'eau, des réservoirs et la captation de sources souterraines
- Le nettoyage et la réparation des réseaux d'eaux usés ;
- L'installation de canalisations pour l'approvisionnement en eau.

Le programme a été bien accueilli par les populations ainsi que par les pouvoirs publics dans les zones à taux de chômage très élevé, zones pour lesquelles les chantiers TUP-HIMO ont constitué une véritable bouffée d'oxygène.

*** EVALUATION DU PROGRAMME à PARTIR DE QUELQUES INDICATEURS DE PERFORMANCES.**

Durant cette phase, l'impact des **TUP-HIMO** s'est traduit par l'occupation de 140.000 personnes (36 personnes en moyenne par chantier) ou la création de 42.000 emplois équivalents permanents. Le coût d'un emploi est estimé à 99.000 DA.

A ce titre, une enveloppe financière a été dégagée pour l'exercice 2001 d'un montant de 2,8 milliards de dinars dont 1,8 milliards de DA proviennent de la dotation ADS et 1 milliard de DA du programme de soutien à la relance économique pour la création de 22.000 emplois.

Ainsi, de 1997 à 2001, il a été consommé un montant de 4,5 milliards de DA sur une enveloppe globale de 6,94 milliards de DA, soit un taux de consommation des crédits de 65% pour la création de 64.000 emplois (environ 22.000 emplois/an) ;

Le coût moyen d'un emploi revient à 108.406 DA/an ou 9.034 DA/mois, constitué essentiellement de la rémunération du salaire.

S'agissant des caractéristiques des personnes insérées dans le dispositif, il s'avère que :

- les 2/3 des personnes recrutées sont âgées entre 18 ans et 30 ans et que leur niveau d'instruction est appréciable ;
- parmi les personnes recrutées ou insérées dans la vie active, près de 60% étaient au chômage depuis plus d'un (01) an et venaient du secteur du BTP, fortement touché par la compression d'effectifs de travailleurs ; le reste, soit 40%, était des primo demandeurs d'emploi dont la moitié (50%) était à la recherche d'un emploi depuis plus de deux (02) ans ;
- les tâcherons promoteurs de chantiers sont jeunes puisque 70% sont âgés de moins de 40 ans, et de plus, nouveaux dans le métier dans une proportion de 55%. Parmi ces tâcherons, on n'enregistre que 20% détenteurs d'un diplôme universitaire.

L'analyse de ces résultats confirme la crédibilité du dispositif puisqu'il a permis :

- la création d'emplois temporaires à un coût relativement faible grâce au jeu de la concurrence, à une faible proportion de matériaux et d'équipements et une haute intensité de main-d'œuvre ;
- l'élargissement du tâcheronnat à de nombreux diplômés de l'enseignement supérieur ;
- l'implication des bureaux d'études nouvellement créés dans la mission de suivi des chantiers.

Le dispositif des **TUP-HIMO** se caractérise aussi par quelques insuffisances auxquelles il faut apporter des solutions pour donner plus de vigueur aux incidences attendues aussi bien économiques que sociales.

Dans ce cadre, les mesures préconisées par l'ADS pour améliorer l'efficacité et l'efficience des actions inscrites dans le programme des TUP-HIMO, sont à mettre en œuvre rapidement.

- Impliquer plus les communes dans le choix des projets retenus par les secteurs ayant un impact certain sur la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- Organiser une plus grande synergie entre les secteurs intervenants et en relation avec les communes concernées, avec comme objectif principal, la rentabilisation des actions projetées au profit de l'économie locale et même régionale ;
- Assurer un contrôle strict au niveau local du mécanisme de création d'emploi et son impact sur les revenus des catégories pré- identifiées à savoir les chômeurs et les personnes qui sont en situation d'exclusion des circuits économiques institutionnels. Ce contrôle est possible en impliquant davantage les associations locales dirigées par des personnes crédibles mais aussi, les assemblées élues (APC/APW) et les autres organisations sociales.

- Contrôler de manière rigoureuse les tâcherons peu respectueux de la législation du travail (temps de travail, hygiène et sécurité, assurance sociale) de manière à limiter l'expansion du secteur informel.

La 2^{ème} phase est associée au plan triennal de soutien à la relance économique 2001-2004. L'ADS, gestionnaire du programme, bénéficie d'une enveloppe complémentaire d'un montant de 9 milliards de dinars en vue de créer 22.000 emplois équivalents permanents par an.

C / Le programme de pré- emploi. CPE -

Ce programme de lutte (décret exécutif 98/402 du 02/12/98) contre le chômage des jeunes diplômés s'adresse à la catégorie des jeunes âgés de 19 ans et plus, diplômés de l'enseignement supérieur (BAC + 4ans) et des instituts nationaux de formation (technicien supérieur) primo- demandeurs d'emploi.

Le programme des CPE est financé par le compte d'affectation spéciale du trésor consacré à l'emploi des jeunes (FNSEJ) . Il couvre le montant des rémunérations brutes fixées comme suit :

- *Les diplômés universitaires sont rémunérés à hauteur de 6000DA/mois pour les 12 premiers mois et à 4500 DA/mois durant la période de prorogation maximale de 6 mois ;*
- *Les techniciens supérieurs sont rémunérés à 4500 DA/mois pour les 12 premiers mois et à 3000 DA/mois durant la période de prorogation de 6 mois.*

Il couvre également une partie des charges sociales fixées à 15,5%. Ainsi, les cotisations sociales sont à la charge de l'Etat pour 7% et à la charge des jeunes insérés pour 8,5%.

Globalement, le coût financier des CPE, sur la période 1998-2001, est :

Tableau 4 : Etat des dotations et des consommations budgétaires (ADS)

milliards DA

Années	Dotations budgétaires	Consommations	Taux consommation (%)
1998	0,25	-	-
1999	1,14	0,42	36,9
2000	0,68	0,71	104
2001	0,89	0,75	84,3
Total au 31.12.2001	2,96	1,88	63,5

Source : MTSS/février 2002.

Les objectifs recherchés à travers le programme des CPE sont de deux (02) ordres :

Pour les jeunes.

- *Traiter le chômage des jeunes diplômés longtemps lésés en matière d'insertion par les programmes antérieurs d'emploi des jeunes, d'ailleurs très peu adaptés à la catégorie des universitaires et autres diplômés de la formation professionnelle.*
- *Permettre aux jeunes diplômés d'acquérir une expérience professionnelle et un savoir-faire correspondant à leur profil et à leur spécialité de formation ;*

- Augmenter les possibilités d'une insertion professionnelle durable après la période de pré-emploi par l'amélioration de l'employabilité des jeunes ayant une formation de base.

Pour les employeurs.

- Améliorer le taux d'encadrement en injectant de la technicité à travers le recrutement de la main d'œuvre qualifiée ;
- Subventionner les coûts salariaux en accordant des avantages fiscaux et parafiscaux (abattement sur le versement forfaitaire, paiement par l'Etat des charges sociales etc...) en relation avec les recrutements opérés.

Dans cette optique, le programme des CPE s'inscrit dans le cadre d'une politique active de promotion de l'emploi qui vise à impulser la demande du travail qualifié et à favoriser l'employabilité de l'offre du travail et à réaliser la relation tant recherchée entre la formation et l'emploi.

Les candidats éligibles au bénéfice du contrat de pré-emploi (CPE) sont dans l'obligation de s'inscrire auprès des agences locales de l'Agence Nationale de l'Emploi (ALEM). Ces agences délivrent aux intéressés une attestation d'inscription, et transmettent mensuellement les listes nominatives aux Délégations d'Emploi des Jeunes (DEJ).

Depuis le lancement de l'opération, au cours du 2^{ème} semestre 1998 et jusqu'au 31 décembre 2001, les agences locales ont enregistré 143.695 demandes.

**Tableau 5 : Evolution des candidats inscrits au programme des CPE :
1998 (2^{ème} semestre) - 2001 (décembre)**

Année	1998 (2 ^{ème} semestre)		1999		2000		2001		Total	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Nombre d'inscrits	45.228	31,5	25.606	17,8	32.323	22,5	40.538	28,2	143.695	100

Source : ANEM/février 2002

Ce dispositif a connu une régression au cours des années 2002et2003 en raison de nombreuses contraintes empêchant la réalisation des objectifs assignés. Il s'agit, notamment, de :

- la non application de ce dispositif par l'administration en raison des conditions statutaires de recrutement applicables à la fonction publique,
- l'exigence du dégagement des obligations du Service national qui a limité l'accès des diplômés du sexe masculin au dispositif,
- les décalages importants qui existent entre les demandes, les besoins exprimés et le nombre de contrats réellement offerts.

Des mesures ont été arrêtées pour lever ces entraves et ces contraintes. Il s'agit de :

- Lever l'exigence du dégagement des obligations du Service national qui a limité l'accès des diplômés du sexe masculin .
- Dégager , pour 2004, un programme de plus de 40.000 contrats de pré-emploi afin de satisfaire l'ensemble des besoins exprimés par l'administration publique (23.195 postes de

diplômés universitaires et 12.363 postes de techniciens supérieurs) et par le secteur économique (4.885 postes de diplômés universitaires et 2.501 de techniciens supérieurs). L'impact financier de la prise en charge de ces contrats de pré-emploi est évalué à plus de 3 milliards de dinars.

Le dispositif des contrats de pré-emploi ainsi réaménagé et redynamisé est de nature à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des nombreux diplômés .

Ce dispositif d'insertion professionnelle des jeunes est financé par le FNSEJ, géré par l'ANSEJ. Il est domicilié à l'agence de développement social (ADS) pour sa gestion dans un cadre conventionnel en v

D / Dispositif L'ANSEJ :

1- Objectifs du dispositif ANSEJ

La lutte contre la pauvreté et le chômage est prise aussi dans le cadre du développement de la micro entreprise : Devenu opérationnel depuis le deuxième semestre 1997, le dispositif de Soutien à l'Emploi des Jeunes constitue une des solutions appropriées au traitement de la question du chômage responsable en partie de l'appauvrissement de la société durant cette phase de transition vers l'économie de marché. Ce dispositif, qui s'inscrit en rupture avec les approches antérieures et qui traite le chômage par l'économie, s'est fixé deux objectifs principaux :

- Favoriser la création d'activités de biens et services par de jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

2 - Conditions d'éligibilité

Ce dispositif prend en charge les porteurs de projets remplissant les condition ci-après :

- Avoir entre 19 et 35 ans .
- Etre chômeur au moment du dépôt du dossier.
- Mobiliser un effort personnel au titre de la participation au financement du projet.

1. Qu'est-ce qu'une micro-entreprise dans le dispositif ANSEJ?

Une micro entreprise est définie comme une petite entreprise, dont le montant de l'investissement est limité à 4 millions de dinars.

2.Quelles sont les missions de l'Agence Nationale de Soutien a l'emploi des Jeunes?

l'ANSEJ a pour principales missions:

- De conseiller et d'assister le promoteur dans les différentes phases du projet.
- D'informer l'investisseur sur les lois relatives à l'exercice de son activité.
- De notifier aux promoteurs l'octroi des aides et avantages prévus par le dispositif de création de micro-entreprises.
- D'assurer le suivi des micro-entreprises pendant la réalisation, l'exploitation et l'extension des capacités de production.

3.Quelles sont les activités qui peuvent être financées dans le cadre de la micro-entreprise?

Toutes les activités de production de biens et de prestations de services peuvent être financées, à l'exception des activités de commerce d'achat et de revente en l'état.

4.Comment sont financés les projets des micro-entreprises et quel est le montant des crédits accordés aux jeunes qui désirent créer leurs micro-entreprises?

Les projets des micro-entreprises sont financés grâce aux prêts non-rémunérés du fonds national de soutien à l'emploi (**FNSE**) des jeunes que gère l'ANSEJ, aux crédits bancaires bonifiés et aux apports personnels des promoteurs et varie en fonction du montant de l'investissement et de la zone d'implantation de l'activité. Elle se compose:

- Du crédit sans intérêt de l'ANSEJ (entre 20% et 25%).
- Du crédit bancaire bonifié (70 % pour zone normale, 72% pour zone spécifique).
- Ces crédits sont complétés par un apport personnel du promoteur (entre 5% et 10% pour zone normale et 8% pour zone spécifique)

financement triangulaire

Niveau 1 : Montant de l'investissement jusqu'à 2.000 000 DA	Apport personnel 5%	Crédit sans intérêt 25% ANSEJ	Crédit bancaire 70%
Niveau 2 : Montant de l'investissement jusqu'à 10.000 000 DA	Apport personnel -Zones spé : 8% -Autres zones :10%	Crédit sans intérêt 20% ANSEJ	Crédit bancaire -Zones spé : 72% -Autres zones :70%

5 .Qu 'est ce qu 'on entend par zone spécifique?

La zone spécifique est un ensemble de communes définies par arrêté interministériel dont l'Etat cherche à favoriser le développement, en y encourageant l'investissement.

6.Quels sont les avantages accordés à la micro-entreprise?

Les avantages accordés sont:

- Un prêt sans intérêts ANSEJ remboursable sur 5 ans.
- Un crédit bancaire et une bonification des taux d'intérêt bancaire remboursable sur 5 à 7 ans.
- Zones spécifiques : une bonification de 90% du taux débiteur pour l 'agriculture, l'hydraulique et la pêche. 75% du taux débiteur pour les autres secteurs.

Bonification des taux d'intérêts bancaires

	Zones spécifiques	Autres zones
Les secteurs prioritaires (Agriculture, hydraulique et pêche)	90%	75%
Autres secteurs	75%	50%

7. les avantages fiscaux (et parafiscaux) accordés à la micro-entreprise pendant la phase de montage du projet .

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création d'une activité industrielle.
- Exonération des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de sociétés.

- Franchise de TVA pour les acquisitions de biens d'équipements et services, entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douanes pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

8. les avantages fiscaux (et parafiscaux) accordés à la micro- entreprise pendant la phase d'exploitation.

La micro- entreprise bénéficie en phase d'exploitation des exonérations suivantes sur:

- L'impôt sur le bénéfice des sociétés;
- Le versement forfaitaire;
- L'impôt sur le revenu global;
- La taxe foncière sur les constructions et additions de construction à compter de leur achèvement;
- La taxe de l'activité professionnelle (TAP).

Ces avantages s'appliquent à compter du démarrage de la l'activité, pendant 6 ans lorsque la micro- entreprise est située en zone spécifique et 3 ans lorsqu'elle est implantée dans une autre zone

E / Bilan et Action de L'ANSEJ

Après six années de mise en oeuvre, d'organisation et de structuration au niveau local, l'ANSEJ est présente sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de 53 antennes. Ce rapprochement, des jeunes et opportunités locales, conjugué aux actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement a permis en un temps relativement court d'atteindre des résultats appréciables.

En effet, au 31 Décembre 2003, **177.429** projets, dans diverses activités, pouvant générer près de **490.912** emplois directs ont été traités et déclarés éligibles au dispositif sur un volume global de **199.523** dossiers déposés au niveau du réseau de l'ANSEJ. Sur ces **177.429** projets éligibles **102.495** dossiers, soit **58 %** sont parvenus au réseau bancaire. **57.575** dossiers ont reçu l'accord de financement des banques soit **57%**.

Sur les **57.575** dossiers sanctionnés favorablement par les banques, **52.393** projets induisant près de **146.670** emplois directs, ont été financés par l'ANSEJ, pour un investissement de l'ordre de **87** milliards de dinars (un milliards de \$ US) dont **56** milliards provenant de crédits bancaires, **16** milliards de crédits sans intérêts à partir du FNSEJ et **15** milliards de dinars de fonds propres mobilisés par les jeunes promoteurs.

La répartition par secteurs d'activités, sur la base des **177.429** projets éligibles, présente une prédominance du secteur des services avec **52.07%** suivi de l'agriculture **21.36%**, de l'artisanat **10.44%** et de l'industrie de petites transformations essentiellement agroalimentaires avec **8.24%**.

A noter que la composante féminine est présente avec **6347** projets soit **12%** répartis dans tous les secteurs d'activités.

Répartition des projets déclarés éligibles par secteur d'Activité 31/08/2003

Secteur d'Activité	Nombre d'Attestations d'Éligibilité Délivrées	Nombre d'emplois correspondants	%
Agriculture	36 121	101 658	21.12
Artisanat	17 612	58 092	10.30
BTPH	8 679	32 333	5.07
Hydraulique	236	803	0.14
Industrie	14 128	48 630	8.26
Maintenance	1 829	4 910	1.07
Pêche	440	1 787	0.26
Professions Libérales	2 344	5 393	1.37
Services	89 645	218 660	52.41
Total	171 034	472 266	100

Etat des Micro-entreprises financées par Secteur d'Activités : 31/08/2003

Secteur d'Activité	Nombre de Projets	%	Nombre d'Emplois Prévus	Nombre Moyen d'Emplois	Coût de l'Investissement	Coût Moyen de l'Emploi	Coût Moyen d'une Micro Entreprise
Agriculture	6 136	12.11	15 716	3	9 094 761 611.00	578 694.43	1 482 197
Artisanat	6 527	12.88	24 781	4	11 698 615 115.00	472 080.03	1 792 342
BTPH	1 414	2.79	6 108	4	2 541 306 139.00	416 061.91	1 797 246
Hydraulique	75	0.15	304	4	165 678 183.00	544 994.02	2 209 042
Industrie	2 341	4.62	8 848	4	4 765 686 927.00	538 617.42	2 035 748
Maintenance	521	1.03	1 498	3	636 262 083.00	424 741.04	1 221 232
Pêche	80	0.16	313	4	146 114 579.00	466 819.74	1 826 432
Professions Libérales	1 078	2.13	2 761	3	1 215 396 185.00	440 201.44	1 127 455

Services	32 517	64.15	81 939	3	53 620 066 784.00	654 390.06	1 648 986
Total	50 689	100	142 268	2.81	83 883 887 606	589 618.80	1 654 874

Etat des Micro-entreprises financées sexe 31/08/2003

Secteur d'Activité	Nombre de M.E Financées	Hommes	Femmes	Taux de Féminité(%)
Agriculture	6 136	5 834	302	4.92
Artisanat	6 527	5 179	1 348	20.65
BTPH	1 414	1 353	61	4.31
Hydraulique	75	75	0	0.00
Industrie	2 341	1 943	398	17.00
Maintenance	521	499	22	4.22
Pêche	80	80	0	0.00
Professions Libérales	1 078	653	425	39.42
Services	32 517	29 019	3 498	10.76
Total	50 689	44 635	6 054	11.94

F / Les nouveautés du dispositifs ANSEJ

Pour insuffler une nouvelle dynamique au dispositif ANSEJ, les pouvoirs publics ont récemment décidé de nouvelles mesures et qui sont basées notamment sur la révision juridique afférente à l'action de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ). Il s'agit de

- Relèvement du seuil d'investissement : Le seuil d'investissement est porté de 4 millions à 10 Millions de dinars.

-Relèvement de l'âge des promoteurs . L'ANSEJ est un instrument d'aide au promoteurs dont l'âge ne dépasse pas 35 ans . Dans ce nouveau dispositif les porteurs de projets dont l'âge varie entre 35 et 50 ans sont gérés par **la CNAC** (caisse national d'assurance chômage) .

-La baisse du taux de participation des jeunes promoteurs : L'apport personnel des jeunes est de 5 % pour les projets dont le coût d'investissement est inférieur ou égal à 2 Millions de dinars et de 10% pour les projets dont le coût d'investissement est confus entre 2 millions et 10 Millions de dinars.

Financement triangulaire

Niveau 1 : Montant de l'investissement inférieur à 2.000 000 DA	Apport personnel 5%	Crédit sans intérêt 25% (la CNAC)	Crédit bancaire 70%
Niveau 2 : Montant de l'investissement jusqu'à 10.000 000 DA	Apport personnel -Zones spé : 8% -Autres zones :10%	Crédit sans intérêt 20% (la CNAC)	Crédit bancaire -Zones spé : 72% -Autres zones :70%

-L'extension des activités : les aides et les avantages du dispositif sont élargis aux investissements d'extension au profit des Micro-Entreprises en situation d'expansion. cette mesure note tout l'intérêt de l'Etat Algérien de faire de la mico-entreprise , la PME de demain.

-Création du fond de garantie des risques-crédits pour les jeunes promoteurs de PME et de micro-entreprise dotée d'un capital social de 30 Milliards de Dinars (320 Millions de \$ US) .

- La défiscalisation des véhicules de tourisme :Lorsque le véhicule de tourisme constitue l'outil principal de l'activité, il bénéficie désormais, des mêmes avantages en matière de défiscalisation que les autres équipements.

-La franchise de TVA sur les services : Au même titre que les autres investisseurs, les jeunes promoteurs bénéficient désormais, de la franchise de TVA sur les services, notamment pour les rubriques d'investissement telles que : les intérêts des crédits bancaires, l'assurance multirisques et l'aménagement des locaux.

-La suppression de l'hypothèque de biens immeubles par les jeunes promoteurs comme condition à l'octroi de crédits par les banques.

Les mesures prises par les banques:

- La décentralisation du pouvoir de décision relatif à l'octroi de l'accord du crédit bancaire au niveau agence.
- Les délais sont fixés à trois (03) mois pour l'étude et la sanction des dossiers;
- La durée du crédit est fixée entre cinq (05) et sept (07) ans en fonction de la nature des projets;
- La période de différé ne peut être inférieure à six (06) mois. Elle peut aller jusqu'à une(01) année et deux (02) ans selon la nature de l'activité et de la durée du crédit;
- Les échéanciers de remboursement seront semestriels et annuels selon la nature de l'activité et la durée du crédit;
- Les montants du fonds de roulement de démarrage, déterminés selon la nature de l'activité et intégrés dans la structure de l'investissement seront maintenus et concernés par le financement bancaire. Le fonds de roulement de démarrage doit couvrir une période de trois (03) mois;
- La possibilité de l'octroi de crédits d'exploitation aux conditions de banque en vigueur, notamment quand il s'agit de plans de charges ou marchés à exécuter.

-Action d'élargissement du champ d'intervention du dispositif :

Des opérations de synergie avec d'autres dispositifs sectoriels soutenus par des fonds de développement tels que le FNDRA dans le secteur agricole notamment ont été réalisés. il s'agit du projet élevage bovin et caprin, apiculture et arboriculture.

Les micro-entreprises constituées dans le cadre de ces projets permettent à la population rurale de redémarrer une activité délaissée mais qui redevient importante pour améliorer leur niveau de vie ainsi que la ration alimentaire tout en vulgarisant et diffusant les techniques d'élevage pour que cette population rurale tire profit de cette activité afin de réaliser son autosuffisance alimentaire et avoir une source de revenu complémentaire par le biais de la vente des produits de l'élevage.

Il a été retenu de développer des actions d'internalisation des services publics en vue de créer des Micro-Entreprises dans les domaines tels que : le transport scolaire, le ramassage d'ordures ménagères, le nettoyage des cités et des marchés, l'entretien de l'éclairage public, l'entretien des chantiers, l'aménagement des espaces verts, la réhabilitation du vieux bâti, etc....

D'autres actions sont déjà engagées avec certains secteurs économiques pour la création de Micro-Entreprises des sous-traitances, à l'exemple de la convention conclue avec SONELGAZ, les secteurs de l'habitat et des postes et télécommunication, l'apiculture, le fonds de solidarité pour le transport scolaire et surtout Naftal pour la création de micro-entreprise dans le transport du GNL et du gaz butane vers les régions isolées de l'intérieur du pays.

Conclusion :

Toutes les formes adoptées à partir de 1992 et surtout à partir de 1999 dans le cadre du programme d'appui à la relance économique et les autres programmes par l'état fournissent un exemple, parmi d'autres, de politique innovante en faveur de la lutte contre le chômage et la pauvreté : Elles ont été basées sur des principes clairs : les services de proximité et les micro-entreprises peuvent **contribuer à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, au développement de l'entrepreneuriat et à la cohésion sociale.**

En effet, toutes les mesures présentées en matière d'emploi et les actions dans le cadre d'investissements publics, estimés à plus de 30 milliards de dollars pour mettre un terme à «15 années d'effondrement économique», du plan de soutien à la relance économique et des plans complémentaires destinés aux wilayas (Plus de 8 milliards de dollars ont été dépensés en opérations de proximité pour permettre à la population de se réinstaller dans la région d'origine) ont permis la création d'emplois. Selon les statistiques officielles (bilan économique et social du gouvernement 1999-2003), la fonction publique a recruté, ces cinq dernières années, 175 000 fonctionnaires, le secteur productif 905 000 (PME privée et micro-entreprise)

. Les contrats pré-emploi (CPE) ont aussi, permis le recrutement au profit des collectivités locales plus de 140 000 personnes. La politique de soutien aux secteurs économiques a permis aussi la création de 1 210 000 emplois non permanents dont une grande proportion peut devenir permanent . Grâce à ces mesures, le taux de chômage à la fin 2003 est de 23.7% alors qu'il était de 29.5% en 1998.

Les actions de cette politique ont été déclinées en trois volets principaux : **réduire les disparités entre l'Algérie utile et l'Algérie réelle, reconnaissance d'un droit à l'initiative et adaptation des financements.**

La confusion majeure à éviter consiste à identifier ces formes uniquement au traitement social du chômage. Cette représentation est erronée. Par contre, il est nécessaire de reconnaître la place de ces formes dans l'insertion. Les services émergents, par leur dimension de citoyenneté active et de proximité ont plus que d'autres proposer des débouchés pour des parcours d'insertion. Basés sur l'échange et nécessitant pas beaucoup d'investissements

matériels, ils ont su renforcer l'activité locale en améliorant la qualité de la vie des groupes durement touchés par la crise en Algérie.

bibliographie.

- Abdelatif Benachenhou , « Bilan d'une réforme inachevée en méditerranée », CREAD, 1999 Algérie.
- A. Temmar ; « Bilan du programme économiques et social » communication Février 2004.Université de Tlemcen .
- Ait-Ziane et Amimi Houria : « Quelques appréciations sur la pauvreté » Revue Economie et Management ; N° 2 faculté des sciences économiques et de gestion –Tlemcen .Mars2003.
- Mohamed Thaminy Ministère du Travail de la Protection Sociale et de la Promotion Professionnelle :Algiers, Algérie September 3 - 6, 1998,LE PROGRAMME DES TRAVAUX D'UTILITE PUBLIQUE EN ALGERIE
- CHERIF CHAKIB « La restructuration industrielle. 1997. CREAD »
- CHERIF CHAKIB :Plan d'Ajustement Structurel et résultats socio-économique en Algérie » Revue des sciences humaines de constantine N° (2002).
- CHERIF CHAKIB : « PME-PMI et croissance économique : Cas de l'Algérie »
Projet CNEPRU ; 2003.
- K . Chehrit « Guide des indicateurs économiques et sociaux « Alger.
- Jacques Defourny, Louis Favreau et Jean-Louis Laville " Insertion et nouvelle économie sociale ", Desclée de Brouwer, Paris, 1998.
- Eric Bidet, " L'économie sociale ", Le Monde Editions, Paris, 1997.
- Banque Mondiale ; Rapport annuel ;1999 à 2002.
- Rapport de synthèse sur la PME / PMI : journée d'étude sur la PME. 1998. Alger.
- CENEAP « le programme d'ajustement struturel et ses effets sur l'economie »,Novembre 1998.
- CNES « rapport sur la conjoncture »Année 20001
- CNES « rapport sur la PME-PMI » Année 2001
- CNES « rapport sur le dispositif d'emploi » Année 2001
- CNES « rapport sur le développement humain » PRNHD novembre 2001
- (ANSEJ) Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)
aide pour la création de micro- entreprise ; 1er décembre 2003
- ONS ; Données Statistiques, édition spéciale N°35